



CCCPS / 2023 / DE102  
3.2 Aliénations

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 29 juin 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 29 juin 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD Sarah DUVAUCHELLE ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Thierry GUILLOUD à Jean Marc MATTRAS ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Nicolas SIZARET à Dominique MARCON et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.
Absents	Danielle BORDERES ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE et Jean Pierre POINT.
Secrétaire de séance	Jean Philippe ROCHE.

**Vente de terrains de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à l'entreprise Smurfit Kappa**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

La commercialisation de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes située à Crest est en cours. Dans ce cadre, l'entreprise SMURFIT KAPPA s'est positionnée afin d'acquérir les parcelles n°4 (1 154 m<sup>2</sup>), 5 (1 015 m<sup>2</sup>), 6 (1 011 m<sup>2</sup>), 7 (1 098 m<sup>2</sup>), 8 (1 166 m<sup>2</sup>) et 9 (1 169 m<sup>2</sup>) pour une superficie totale de 6 613 m<sup>2</sup>.

Le projet de cette entreprise a été présenté à la Commission "Développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée" de la CCCPS qui a donné un avis favorable à la vente des parcelles souhaitées à l'entreprise au regard du projet présenté et de ses perspectives de développement.

**II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider la vente des lots n°4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à l'entreprise SMURFIT



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

KAPPA représentée par son Président Directeur Général, M. Andrew COFFEY pour une superficie totale de 6 613 m<sup>2</sup> pour un prix de vente total de 452 990, 50 € HT (soit 68.50 € HT/m<sup>2</sup>).

### III. Visas

VU la délibération DE2023059 du 23 mars 2023 fixant le tarif de vente des terrains de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes ;  
VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 9 janvier 2023 ;  
VU l'avis favorable de la Commission Développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée ;

### IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la vente des parcelles n° 4 (1 154 m<sup>2</sup>), 5 (1 015 m<sup>2</sup>), 6 (1 011 m<sup>2</sup>), 7 (1 098 m<sup>2</sup>), 8 (1 166 m<sup>2</sup>) et 9 (1 169 m<sup>2</sup>) de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes à Crest, représentant une superficie totale de 6 613 m<sup>2</sup>, à M. Andrew COFFEY ou à toute personne physique ou morale qu'il se substituera, pour un montant total de 452 990,50 € HT (soit 68.50€ HT/m<sup>2</sup>) ;
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à celle-ci, y compris les actes relatifs à la mise en œuvre des clauses du cahier des charges de la zone d'activités.

### V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

### VI. Annexes

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : le plan des lots de la Zone d'activités économiques Les Valernes,
- Annexe II : l'avis du Pôle d'évaluation domaniale sur la valeur vénale du 9 janvier 2023.

Jean Philippe ROCHE  
Secrétaire de séance

Le 29/06/2023

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président



Affichée le **04 JUL. 2023**